



République Française
Département du Vaucluse

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le **16 AVR. 2024**
ID : 084-268400496-20240409-DELIB_24_11-DE

*Centre Communal d'Action Sociale
Cadenet*

Délibération N° 24-11

Séance du 09/04/2024

Étaient présent Mr BRABANT, Président ; Mme RAOUX, Vice-Présidente ; Mme GAUDELET-SANHADJI ; Mme BOISGARD ; Mme SEVE ; Mme GAY ; ; Mme CASTAGNE ; Mme TROCHU ; Mr MARIGNANE, Mme BERGE

Date de la convocation : 28/03/2024

Procuration : Mme VENDRELL a donné procuration à Madame RAOUX

Absents excusés : Mme VENDRELL

Présent : Madame DUTILLEUX Anne, Directrice CCAS-Assistante sociale

Secrétaire de séance : Mme RAOUX Vice-Présidente

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président rappelle que les résultats de fonctionnement de l'exercice antérieurs font l'objet, en cas d'excédent, d'une décision d'affectation par le Conseil d'Administration, soit pour alimenter la section d'investissement, soit pour équilibrer le budget de la section de fonctionnement.

Pour calculer le résultat de fonctionnement, il s'agit de déterminer le solde d'exécution des recettes et des dépenses de fonctionnement de l'exercice, et de le cumuler avec le solde reporté de l'exercice 2022. Pour l'exercice 2023 le résultat de fonctionnement s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat net de l'exercice 2023	- 6 488,97 € (déficit)
Solde d'exécution reporté suite à l'affectation du résultat 2022	18 064,98 €
Résultat cumulé à affecter	11 576,01 €

Pour calculer le solde d'exécution de la section d'investissement, il s'agit de déterminer le solde d'exécution des recettes et des dépenses d'investissement de l'exercice 2023, et de le cumuler avec le solde de l'exercice 2022. Ce solde sera reporté en section d'investissement en recette en cas d'excédent, en dépenses en cas de déficit.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde net de l'exercice 2023	701,50 €
Solde d'exécution 2022 reporté	-535,55 € (déficit)
Solde cumulé à reporter	165,95 €
Besoin de financement de la section d'investissement	Néant

Il est donc proposé l'affectation du résultat suivante :

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16 AVR. 2024



ID : 084-268400496-20240409-DELIB_24_11-DE

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat 2023 à affecter	11 576,01 €
Besoin de financement de la section d'investissement	Néant
Affectation du résultat en section d'investissement au compte 1068	Néant
Solde d'exécution reporté en 2024 en section de fonctionnement suite à l'affectation du résultat 2023	11 576,01 €

Après avoir délibéré,

- **Le Conseil d'Administration, constate à l'unanimité** le résultat global cumulé de la section de fonctionnement de 11 576.01 €.
- **Le Conseil d'Administration, approuve, à l'unanimité** le report total du solde de 11 576,01 € en section de fonctionnement.

Fait et délibéré 10/04/2024

Le Président du CCAS
JM BRABANT



La Secrétaire de Séance
F. RAOUX

